



Ma banque joue au yoyo avec Découvert bancaire autorisé

Par **lilith54**, le **26/04/2016** à **15:12**

bonjour,
je vais essayée d'être brève même si ma situation es compliqué...
je suis détenteur d un compte a la banque postal depuis 8 ans, je n'es eue jusque la pas a me plaindre mais voilà :
il y a de cela quelques mois j'ai demandée une augmentation de découvert autorisé (de 300e a 500e) afin de faire face a une panne de réfrigérateur qui m'a été refuser du faite de "trop faible revenu" , il y a 3 mois j'ai été voir mon banquier pour demandé un prêt de 2000e pour l'achat d un véhicule (sans véhicule difficile de trouvé un emploi vivant dans un village) cela m'a été également refuser pour la même raison précédente, suite a cela j'ai découvert sans en avoir été jamais informé que mon découvert autorisé est passé de 300e a 1300e... mon conjoint est moi même étant au chômage depuis plusieurs mois je me suis contraint a utilisé ce découvert pour réglé quelques factures courante, aujourd'hui j'ai été incapable de revenir en positif ce mois ci, j ai averti par mail de mes difficultés a mon banquier je l'es supplié de me laisser un délai de 2 ou 3 mois (mon conjoint refait des missions interim depuis peu) pour régularisé tous cela et maintenant mon compte est bloqué a moins 1100e découvert autorisé disparu et un chèque de 30e en attente avec menace de dossier a la banque de France, sans avoir reçu aucune réponse de mon banquier a par la menace pour le chèque sans provision (chèque pour de l'alimentaire) ont il le droit de me mettre dans cette situation???? je ne suis pas quelqu'un qui cherche a m'aguouillée... j'essaye juste de m en sortir merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **26/04/2016** à **17:10**

[citation]j'ai découvert sans en avoir été jamais informé que mon découvert autorisé est passé de 300e a 1300e[/citation]

Bonjour,

Si on ne vous en a pas informé, comment avez-vous "découvert" cette augmentation de découvert autorisé ?

Les modalités d'un découvert autorisé (montant et durée) figurent normalement dans la convention de compte.

Par **lilith54**, le **26/04/2016** à **17:22**

bah sur internet , je n avais pas fais attention mais en parcourant le site (apres avoir mis mes identifiant) j'ai vu que la sommes du découvert autorisé été passer de 300e a 1300e

Par **janus2fr**, le **26/04/2016** à **19:57**

Ca sent l'erreur sur le site internet ça ! Un 1 apparu par erreur devant le 300...
Il aurait été sage de demander confirmation à la banque...